

REUNION CAF 1391 MAISONS-ALFORT

28 JUIN 2012

Représentants de l'ANFR	Président de la CAF Secrétariat de la CAF
Représentants des affectataires	ARCEP Aviation civile Conseil Supérieur de l'Audiovisuel Ministère de la Défense Ministère de l'Intérieur Météo-France Ministère des Transports Radioastronomie.

L'ordre du jour de la séance CAF 1391 du 28 juin 2012 : 2600 assignations ont été statuées lors de la séance.

Prochaine réunion CAF 1392 : 11 septembre 2012 à 09h30 à Maisons-Alfort.
L'arrêt des fichiers est fixé au 30 août 2012 à 18h00.

Ont été présentés pour la CAF 1391 :

Services de Terre

- Des réseaux indépendants : transports urbains, etc.
- Des réseaux d'infrastructure : ARCEP, Ministère de la Défense, Ministère des Transports, Intérieur, Météo-France, Aviation Civile : AUF, ILS, VOR
- CSA : TNT.

Services spatiaux

- Aucune station terrienne n'a été déclarée via CAF Migration.
- 10 assignations ont été validées directement dans le FNF.

Points particuliers

Dans la bande 470-790 MHz, s'agissant de la TNT, le CSA confirme que l'enregistrement touche à sa fin et qu'il sera ensuite procédé à des modifications.

Reprise de l'existant

La reprise des assignations des stations terriennes et de radioastronomie se poursuit.
A ce jour, il ne reste plus qu'une vingtaine de stations terriennes à reprendre.

Inspection des sites

A ce jour, les régularisations sont indiscutablement en nette progression.

Coordination nationale

L'Agence souhaite améliorer ses capacités d'arbitrage et le Département Assignations et Coordination effectue désormais des calculs de compatibilité dans le cadre de la CAF.

Le Président souligne que seul le Fichier national permet de matérialiser les droits et les données qui y sont inscrites et de valider les calculs. Certaines valeurs devront être réactualisées par les affectataires.

SIPR

Un point d'information est effectué auprès des affectataires et un retour sur les paramètres d'exploitation est attendu pour la fin juillet.

Temporaires

Toutes les demandes de fréquences supérieures à 9 mois doivent être enregistrées au Fichier National des Fréquences (FNF).

Points divers

L'opérateur OHB-France exploite une bande de fréquences de 148 MHz à 150,05 MHz, concernant des mobiles terrestre en liaison avec le réseau de satellites LEOTELCOM.

Une décision de L'ARCEP, accorde une autorisation jusqu'en fin 2017.

Enregistrement des assignations LTE : Une formation avec Free et Bouygues Télécom s'est tenue le 22 juin 2012. Orange et SFR seront rencontrés respectivement le 23 juin et le 2 juillet 2012.